

VILLE DE : CHAILBON SUR LAC TAXI N° 1

**TARIFS DES TAXIS**

Arrêté Préfectoral du Puy-de-Dôme du 7 Avril 2022

Prise en charge : <b>2,30 €</b> incorpore un parcours équivalent à la première chute du compteur				
	<b>TARIF A</b> 7 h. à 19 h.	<b>TARIF B</b> 19 h. à 7 h. Dimanche et J. Fériés	<b>TARIF C</b> 7 h. à 19 h.	<b>TARIF D</b> 19 h. à 7 h. Dimanche et J. Fériés
Prix du Kilomètre	<b>1,06 €</b>	<b>1,59 €</b>	<b>2,12 €</b>	<b>3,18 €</b>
Heure d'attente : <b>25,40 €</b>				

**Tarif minimum**, tous suppléments inclus,  
susceptible d'être perçu pour une course : **7,30 €**

**A – Tarifs**

- Tarif A et B : Course avec retour en charge à la station
- Tarif C et D : Course avec retour à vide à la station

**B – Bagages :**

- A partir de la quatrième valise par passager ou utilisation d'un équipement extérieur.....**2,00 € par bagage**

**C – Cinquième personne (à partir de) :**

Supplément de ..... **2,50 € par personne**  
**Le Taximètre indique le PRIX NET à payer (T.V.A. Comprise)**

\* NOTE OBLIGATOIRE à partir de 25,00 Euros et sur demande du client pour un montant inférieur ; elle peut indiquer, sur demande, le nom du client et l'adresse de départ et d'arrivée

\* Routes enneigées ou verglacées (Équipements spéciaux) :  
Utilisation des Tarifs B et D

\* Toute réclamation est à adresser à la Préfecture du Puy-de-Dôme  
Service Taxis – 18 Bd Desaix – 63033 Clermont-fd Cedex 1

\* Les émissions de gaz à effet de serre par km de course sont de : ..... g / km

\* Possibilité de régler la course par carte bancaire